

Décision du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Relative à l'application du système des contrôles périodiques, auxquels sont soumis les commissaires aux comptes, instauré par décision du 6 juillet 2007 du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Accord au recrutement des contrôleurs du corps

Séance du 15 mai 2008

Le Haut Conseil du commissariat aux comptes a adopté le 6 juillet 2007 un nouveau système des contrôles périodiques dont la mise en place requiert l'application de principes directeurs énoncés dans un document joint à sa [décision 2007-01](#).

En application du 5^{ème} principe directeur, il a été créé un comité, entre le Haut Conseil et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, chargé de rendre opérationnelle cette nouvelle organisation et à cet effet d'organiser le recrutement des contrôleurs du corps.

En application du 2^{ème} principe directeur, et après avoir approuvé la procédure d'instruction des quatre candidatures soumises au Haut Conseil par le comité, le Haut Conseil :

- donne son accord au recrutement de trois contrôleurs ;
- ne donne pas son accord au recrutement d'un contrôleur ;

Par ailleurs, sur les autres candidatures en cours d'instruction présentées au Haut Conseil, une d'entre elles a fait l'objet d'une demande de poursuite d'instruction.

Le recrutement des candidats pour lesquels le Haut Conseil a donné son accord devra être finalisé dans les meilleurs délais et suivre la procédure indiquée dans la [décision 2008-01](#).

Christine THIN

Présidente

